

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Je commence en citant le nom de *Allah, Ar-Rahman*,
Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants et aux non croyants dans
le bas monde mais uniquement aux croyants dans l'au-delà,
Ar-Rahim, Celui Qui accorde beaucoup de miséricordes aux croyants

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ

La louange est à *Allah* le Seigneur des mondes,
وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ رَسُولِ اللَّهِ
que davantage d'honneur et d'élévation en degrés soient accordés à notre maître
Mouhammad ainsi que la préservation de sa communauté de
ce que le Messager de *Allah* craint pour elle.

Khoutbah n°1083

Le vendredi 26 juin 2020, correspondant au 5 *dhou l-qa^dah* 1441 de l'Hégire

La croyance au Paradis et à sa félicité

***Al-hamdou lil-Lah¹ was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-Ladhina 'amanou ttaqou l-Lah.***

La louange est à *Allah*, nous Le louons, nous recherchons Son aide, nous recherchons Son pardon, nous recherchons Sa bonne guidée, nous Le remercions, nous demandons à *Allah* qu'Il nous préserve du mal de nos âmes et de nos mauvaises œuvres. Celui que *Allah* guide est le bien guidé et celui qu'Il égare nul ne peut le guider. Je témoigne qu'il n'est de dieu que *Allah*, le seul à ne pas avoir d'associé. Et je témoigne que notre maître et notre bien-aimé, notre éminence et notre guide, la cause de notre joie, *Mouhammad*, est Son esclave et Son messager, Son élu et celui qui est dévoué à Son adoration, que *Allah* lui accorde davantage d'honneur et d'élévation en degrés, ainsi qu'à sa famille et à ses compagnons bons et purs.

Mes frères de foi, je vous recommande ainsi qu'à moi-même de faire preuve de piété à l'égard de *Allah Al-^Aliyy, Al-^Adhim*, Lui Qui dit dans la révélation :

¹ Il s'agit des piliers selon *Ach-Chafi^iyy* pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.

﴿ وَعَدَ اللَّهُ الْمُؤْمِنِينَ وَالْمُؤْمِنَاتِ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا وَمَسَاكِنَ طَيِّبَةً فِي جَنَّاتِ عَدْنٍ وَرِضْوَانٌ مِّنَ اللَّهِ أَكْبَرُ ذَلِكَ هُوَ الْفَوْزُ الْعَظِيمُ ﴾ ﴿٧٢﴾

(wa^ada l-Lahou l-mouminina wal-mouminati jannatin tajri min tahtiha l-'anharou khalidina fiha wamaçakina tayyibatan fi jannati ^adnin waridwanoun mina l-Lahi 'akbar dhalika houwa l-fawzou l-^adhim)

[sourat At-Tawbah / 72] ce qui signifie : « **Allah a promis aux croyants et aux croyantes des jardins sous lesquels coulent des fleuves, dans lesquels ils resteront éternellement, et de belles résidences dans des jardins d'Éden. Et l'agrément de Allah est une récompense plus éminente encore. C'est cela la grande réussite.** »

Oui mes bien-aimés, c'est cela la grande réussite, que Allah nous honore par cela. Mes frères de foi, nous parlons aujourd'hui du Paradis et de ce que Allah y a réservé aux croyants.

Le Paradis est la résidence de la félicité éternelle. Croire au Paradis, autrement dit croire en son existence, fait partie de la croyance des musulmans. Il est un devoir de croire en son existence. Le Paradis existe actuellement, c'est ce qu'ont indiqué les nombreux textes de Loi. Il existe et n'aura pas de fin, car Allah l'a spécifié ainsi.

Au Paradis, les gens vivront éternellement, tout comme Allah ^azza wajall nous l'apprend dans le *Qour'an* :

﴿ وَالَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ سَنُدْخِلُهُمْ جَنَّاتٍ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا لَّهُمْ فِيهَا أَزْوَاجٌ مُّطَهَّرَةٌ وَهُمْ فِيهَا ضُلَّالًا ظَلِيلًا ﴾ ﴿٥٧﴾

(wa l-ladhina 'amanou wa^amilou s-salihati sanoudkhilouhoum jannatin tajri min tahtiha l-'anharou khalidina fiha 'abada lahoun fiha 'azwajoun moujahharatoun wanoudkhilouhoum dhil-lan dhalila)

[sourat An-Niça' / 57] ce qui signifie : « **Ceux qui ont été croyants et ont agi en bien, Nous les ferons entrer dans des jardins sous lesquels coulent des fleuves. Ils y resteront éternellement, ils y auront des épouses pures.** »

La félicité du Paradis est éternelle, autrement dit, elle ne prendra pas fin. Au Paradis, la félicité est de deux sortes : il y a une félicité spécifique dont seuls les pieux bénéficieront et une félicité générale à laquelle tous les gens du Paradis auront accès. Parmi les choses qui relèvent de la félicité générale et qu'obtiendront tous les gens du Paradis, il y a le fait qu'ils seront tous jeunes, ils ne vieilliront jamais, ils seront tous en bonne santé et ils ne tomberont jamais malade. Les gens seront tous heureux, ils ne seront jamais atteints de tourments, de chagrin ni de tristesse, à jamais !

Ainsi, ils resteront toujours vivants dans une félicité éternelle, ils ne mourront jamais, tout comme nous l'a annoncé notre Prophète ﷺ dans le *hadith sahih* :

((يُنَادِي مُنَادٍ إِنَّ لَكُمْ أَنْ تَصِحُّوا فَلَا تَسْقَمُوا أَبَدًا وَإِنَّ لَكُمْ أَنْ تَحْيُوا فَلَا تَمُوتُوا أَبَدًا وَإِنَّ لَكُمْ أَنْ تَشِبُّوا فَلَا تَهْرَمُوا أَبَدًا وَإِنَّ لَكُمْ أَنْ تَنْعَمُوا فَلَا تَبْأَسُوا أَبَدًا))

(younadi mounadin 'inna lakoum 'an taṣihhou fala tasqamou 'abada wa'inna lakoum 'an tahyaw fala tamoutou 'abada wa'inna lakoum 'an tachibbou fala tahramou 'abada wa'inna lakoum 'an tan'amou fala tab'açou 'abada)

[rapporté par Mouslim] ce qui signifie : « **Un ange appellera et sera entendu par les gens du Paradis, il dira : “Vous resterez en bonne santé, vous ne tomberez jamais malades. Vous resterez vivants éternellement, vous ne mourrez plus jamais. Vous resterez jeunes éternellement, vous ne vieillirez jamais. Vous aurez une félicité, vous ne serez atteints d’aucune tristesse, à jamais.”** »

Et cela est conforme à la parole de *Allah* ^azza wajall :

﴿ وَنُودُوا أَنْ تِلْكُمْ الْجَنَّةُ أُورِثْتُمُوهَا بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ ﴿٤٣﴾ ﴾

(wanoudou 'an tilkoumou l-jannatou 'ourithtougouha bima kountoum ta'maloun)

[sourat Al-'A'raf / 43] ce qui signifie : « **Ils entendront un appel qui signifie : “Voici le Paradis dont vous avez hérité en récompense de vos œuvres.”** »

Mes frères de foi, écoutez bien ce qui nous est parvenu de la description qu'en a faite le Prophète éminent, que *Allah* l'honore et l'élève davantage en degrés, dans un autre *hadith*, où il dit à son sujet :

((هِيَ وَرَبِّ الْكَعْبَةِ نُورٌ يَتَلَأَلُ وَرِيحَانَةٌ تَهْتَرُ وَنَهْرٌ مُضْطَرِدٌّ وَقَصْرٌ مَشِيدٌ وَفَاكِهَةٌ نَضِيجَةٌ وَرُوحَةٌ حَسَنَاءٌ جَمِيلَةٌ فِي مَقَامٍ أَبَدِيٍّ وَحُبْرَةٌ وَنَضْرَةٌ))

(hiya waRabbi l-Ka^bati nouroun yatala'la'ou warayhanatoun tahtazzou wanahroun moudtaridoun waqasroun machidoun wafakihatoun nadijatoun wazawjatoun hasna'ou jamilatoun fi mouqamin 'abadiyyin wahoubratin wanoudrah)

[rapporté par Ibnou Majah dans ses *Souman*] ce qui signifie : « **Par le Seigneur de la Ka^bah, le Paradis est lumières scintillantes, belles senteurs qui embaument, fleuves courant à même le sol sans lits, palais érigés, fruits mûrs, épouses agréables et belles dans une résidence éternelle, dans une grâce et une joie éternelles.** »

Ainsi, le Prophète ﷺ a juré par le Seigneur de la Ka^bah en disant que dans le Paradis, il y a des lumières qui scintillent. C'est pour cela qu'au Paradis, il n'y a pas besoin de soleil ou de lune. Tout ce qu'il y a au Paradis est clair, il n'y a pas d'obscurité. La durée de la nuit et du jour est connue à partir de signes que *Allah* crée dans le Paradis.

Au Paradis, il y a *Touba*. Mes frères de foi, *Touba* est un arbre à l'ombre duquel un voyageur pourrait marcher pendant cent ans sans en franchir les limites. Il a comme fruits les vêtements que porteront les gens du Paradis.

Au Paradis, il y a des fleuves qui coulent, et il n'y a pas de difficultés pour aller en puiser. Ce ne sont pas des fleuves qui se trouvent dans des lits profonds. Ce sont des fleuves qui coulent à la surface même du Paradis.

Au Paradis, il y a également des oiseaux qui ne sont pas comme les oiseaux du bas monde. À ce sujet, il nous est parvenu que le Messager de *Allah* ﷺ a dit :

((إِنَّكَ لَتَنْظُرُ إِلَى الطَّيْرِ فِي الْجَنَّةِ فَتَشْتَهِيهِ فَيَخِرُّ بَيْنَ يَدَيْكَ مَشْوِيًّا))

(*'innaka latandhourou 'ila t-tayri fi l-jannati fatachtahihi fayakhirrou bayna yadayka machwiyya*)

[rapporté par *Al-Bazzar* dans son *Mousnad*] ce qui signifie : « **Certes, il t'arrivera au Paradis, d'observer un oiseau, si tu désires le manger, tu le retrouveras entre tes mains roti à souhait.** »

Après que le croyant a fini de manger de cet oiseau cuit, *Allah* lui redonne la vie et il s'envole comme il était.

Au Paradis, il y a des lits élevés, tout comme notre Seigneur le dit dans le *Qur'an* Honoré :

﴿ فِيهَا سُرُرٌ مَّرْفُوعَةٌ ﴾

(*fiha sourouroun marfou^ah*)

[*sourat Al-Ghachiyah* / 13] ce qui signifie : « **Il comporte des lits élevés.** »

Au sujet de la description de ces lits, il nous est parvenu qu'ils sont sertis de perles et de pierres précieuses, et que leurs montants sont en or. Chaque lit reste en l'air tant que son propriétaire n'est pas venu. Lorsqu'il se présente, ce lit s'abaisse à son niveau et il y prend place, puis il s'élève avec lui. *Allah ta^ala* a fait que ces lits fassent partie des moyens de déplacement au Paradis. De sorte que si quelqu'un souhaite rencontrer une autre personne au Paradis, ce lit l'emmène en s'envolant, par la puissance de *Allah ta^ala*, jusqu'à arriver face au lit de cette personne. Ils restent assis l'un en face de l'autre et discutent. Ensuite, son lit le ramène là d'où il est venu. Telle est la signification de la parole de *Allah ta^ala* :

﴿ عَلَى سُرُرٍ مُتَقَابِلِينَ ﴾

(*^ala sourourin moutaqabilin*)

[*sourat Al-Hijr* / 47] ce qui signifie : « **Sur des lits, l'un en face de l'autre.** »

Mes frères de foi, ce que nous avons cité est une partie de ce qui nous est parvenu au sujet de la félicité générale qu'obtiendront tous les gens du Paradis. Quant à la félicité particulière que *Allah* a réservée aux pieux, aucun ange de haut degré, aucun prophète envoyé n'en ont pris connaissance. En effet, *Al-Boukhariyy* a rapporté de *Abou Hourayrah* : « *Le Messager de Allah* ﷺ a dit :

((قَالَ اللَّهُ تَبَارَكَ وَتَعَالَى أَعَدَدْتُ لِعِبَادِي الصَّالِحِينَ مَا لَا عَيْنٌ رَأَتْ وَلَا أُذُنٌ سَمِعَتْ وَلَا خَطَرَ عَلَى

قَلْبٍ بَشَرٍ فَاْفَرُّوا إِن شِئْتُمْ))

(qala l-Lahou tabaraka wata^ala: 'a^dadtou li'ibadiya s-salihina ma la ^aynoun ra'at wala 'oudhounoun sami^at wala khatara ^ala qalbi bachar)

ce qui signifie : « **Allah dit** [ce qui signifie :] "**J'ai réservé pour Mes esclaves vertueux ce qu'aucun œil n'a vu, ce qu'aucune oreille n'a entendu et ce qui n'a pas même effleuré le cœur d'un être humain**" ». Alors récitez, si vous voulez la parole de Allah :

﴿ فَلَا تَعْلَمُ نَفْسٌ مَّا أُخْفِيَ لَهُم مِّن قُرَّةِ أَعْيُنٍ ﴿٧﴾ ﴾

(fala ta^lamou nafsoun ma 'oukhfiya lahoum min qourrati 'a^youn)

[sourat As-Sajdah / 17] ce qui signifie : « **Aucune personne ne sait ce qui leur a été réservée comme réjouissance.** »

Ô Allah, par le degré du Maître des Messagers, fais que nous soyons parmi les meilleurs de Tes esclaves vertueux, ceux-là même qui n'auront pas à avoir de crainte ni à être chagrinés. Ô Allah accorde-nous une grande ardeur pour soutenir cette religion afin que nous soyons au nombre des victorieux dans l'au-delà.

Mes frères de foi, œuvrez dans l'obéissance à Allah avec sérieux et diffusez l'appel à la religion agréée par Allah. Mettez vos ardeurs au service de cette religion et rappelez-vous la parole de Allah ta^ala :

﴿ إِنَّ اللَّهَ اشْتَرَى مِنَ الْمُؤْمِنِينَ أَنفُسَهُمْ وَأَمْوَالَهُم بِأَنَّ لَهُمُ الْجَنَّةَ ﴿١١١﴾ ﴾

('inna l-Laha chtara mina l-mou'minina 'anfouçahoum wa 'amwalahoum bi 'anna lahoumou l-jannah)

[sourat At-Tawbah / 111] ce qui signifie : « **Allah a promis aux croyants, en contrepartie de leur personne et de leurs biens, qu'ils auront le Paradis.** »

Ayant tenu mes propos, je demande à Allah qu'Il me pardonne ainsi qu'à vous-mêmes.
Bonheur à ceux qui demandent le pardon à Dieu !

Second Discours² :

**Al-hamdou lil-Lahi was-salatou was-salamou ^ala sayyidina Mouhammadin raçouli l-Lah ;
ya 'ayyouha l-ladhina 'amanou t-taqou l-Lah.**

Allahoumma ghfir lil-mou'minina wal-mou'mingt.

² Il s'agit des piliers selon Ach-Chafi'iy pour ceux qui seraient amenés à donner le discours entièrement en français. Les piliers devraient être dits en arabe.